



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS

Procès-verbal électronique N°05 du 24 août 2026

Présent(e)s :

M. Bruno FARINA (Président)

Mme Muriel FARCY (Responsable administrative)

MM. Pascal LEBRET – Patrice LECHER (Co-responsable du pôle sportif) – Jean- Pierre LEVAVASSEUR.

COURRIERS REÇUS

❖ Considérant le courriel de l'AC BEUZEVILLE daté du 21 août 2026 faisant part de leur potentielle difficulté d'assurer l'engagement de deux équipes pour la saison 2026-2027 et de ce fait demandant la rétrogradation de son équipe en Départemental 4.

❖ Considérant le courriel du FA ROUMOIS daté du 23 août 2026 faisant part de sa volonté d'engager une troisième équipe.

❖ Considérant les conditions de participations du championnat séniors en Départemental 3 qui précisent :

- Le Championnat de Départemental 3 (D3) comprend 36 équipes réparties en 3 groupes de 12 équipes soit les groupes A, B et C.

- Le Championnat de Départemental 4 (D4) constitue le dernier niveau des compétitions seniors du DEF. A ce titre, la structure de cette compétition, le nombre de groupes et d'équipes par groupe le composant est conditionné par le nombre des engagements qui auront été enregistrés.

En fonction du nombre d'équipes engagées, les groupes pourront être composés de 10 ou 12 équipes maximum. Il appartiendra à la commission en charge de la compétition d'en définir les contours en tout début de saison.

❖ Considérant la définition des groupes du championnat départemental 3 qui précise que le club de l'AC BEUZEVILLE était dans le groupe A.

❖ Considérant que lors de la définition des groupes (voir PV n°2 du 10 août 2026) le club de CHARENTONNE ST AUBIN a fait l'objet d'un repêchage au dépend de la JS ARNIERES au vu de son meilleur coefficient.

❖ Considérant l'accord de la JS ARNIERES pour être repêché en Départemental 3 reçu le 23 août 2026.

❖ Considérant la situation géographique des clubs de l'AC BEUZEVILLE et de la JS ARNIERES.

La Commission procède aux modifications suivantes :

SENIORS DEPARTEMENTAL 3

Groupe A

CS BEAUMONT 1

CHARENTONNE ST AUBIN 1

SC BERNAY 1

CA PONT AUDEMER 2

FA DU ROUMOIS 2

FC DU ROUMOIS NORD 1

Groupe C

JS ARNIERES 1

AS ANDRESIENNE 2

ES ANGERVILLE BPGV 1

FC AVRAIS NONANCOURT 1

ES DAMVILLE 1

FC GARENNE BUEIL CB 2

FC ST MACLOU BOULLEVILLE 1
FC SERQUIGNY NASSANDRES 3
SC THIBERVILLE 2
FC VAL DE RISLE 2
FC CAUMONT 1
US CORMEILLES LIEUREY 2

CS IVRY LA BATAILLE 1
FC DU PLATEAU NORD AVIRON 1
SC QUITTEBEUF 1
STADE VERNOLIEU 2
FC DE PREY 2
PACY MENILLES RC 3

SENIORS DEPARTEMENTAL 4

Groupe A

FC VAL DE RISLE 3
FC BRIONNE 1
AS ROUTOT 2
AS MANNEVILLE S MARS 1
AS DU VIEVRE 1
FC HARCOURT 1
FC DU GROS THEIL 1
CO CONTEVILLE 1
FC ST MACLOU BOULLEVILLE 2
AS EPAIGNES 2
FCI LE BEL AIR 2
AC BEUZEVILLE 1
FA ROUMOIS 3

Groupe B

US RUGLES LYRE 2
SC BERNAY 2
CS BONNEVILLOIS 2
FC BRIONNE 2
US ST GERMAIN CAMPAGNE 2
JS ARNIERES 1
ES CLAVILLE 1
US BARROISE 2
AS EPAIGNES 1
FC PLASNES 1
FC REMUS 1
CO CONTEVILLE 2
FC HARCOURT 1

Rappel :

Un désidérata est un souhait et non une obligation. La commission étudie toutes les possibilités afin de satisfaire le plus possible les demandes de clubs mais en tout état de cause prend des décisions dans l'intérêt général.

Le Secrétaire de séance
Patrice LECHER



Le Président
Bruno FARINA

